

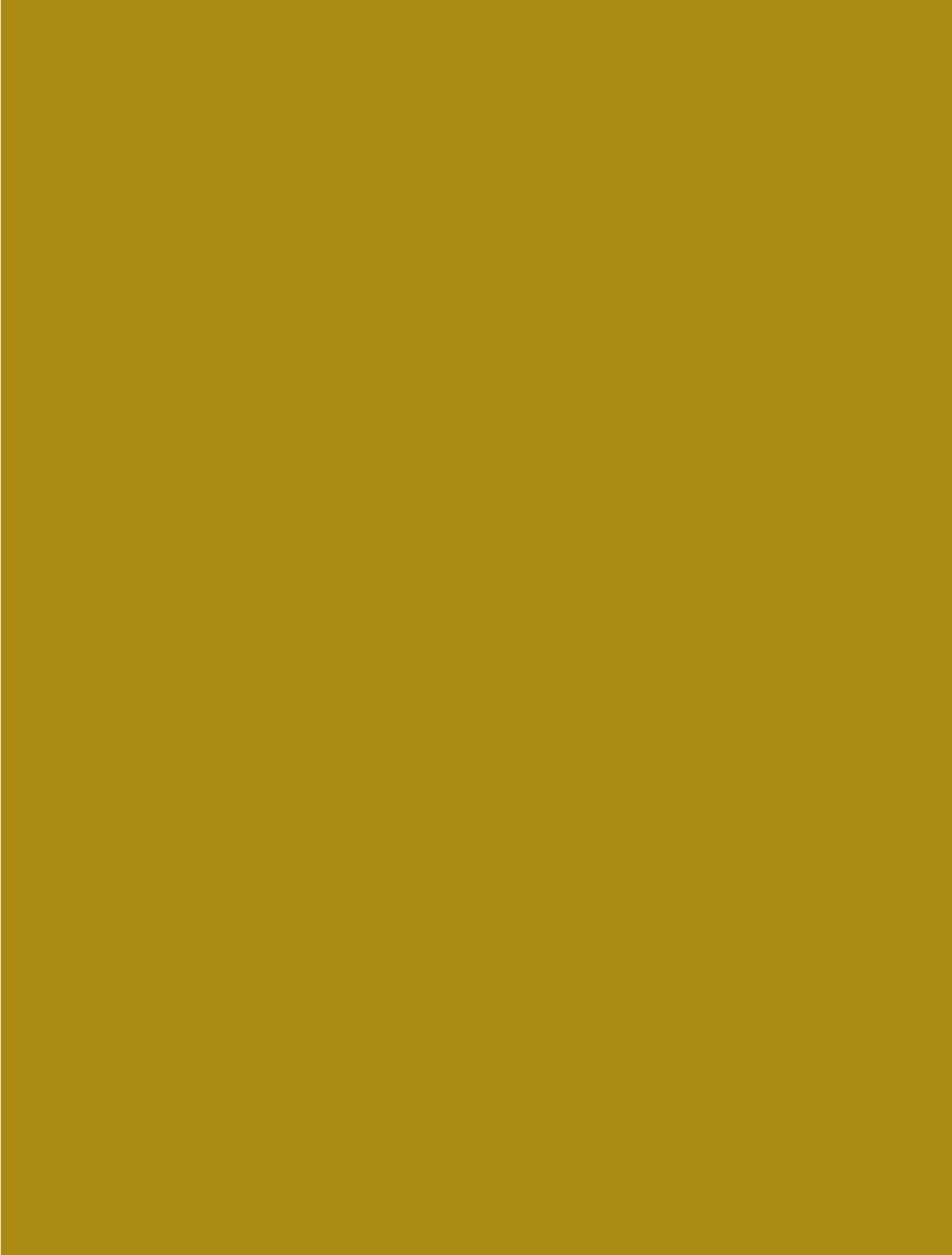
2015-2020

Sahel

PLAN D'ACTION
POUR UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ



développeur d'avenir durables



	RÉSUMÉ	3
1	CADRAGE : L'ENGAGEMENT RENOUVELÉ DE L'AFD AU SAHEL	4
2	ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT : UNE RÉGION COMPLEXE ET EN PLEINE MUTATION	7
	2.1. Une géographie à part, un climat bouleversé et une insécurité alimentaire chronique	8
	2.2. Une croissance économique et démographique qui pose d'immenses défis	9
	2.3. Des contrats sociaux sous tension et une action publique questionnée	11
3	PRIORITÉS 2015-2020 : EMPLOI, DÉMOGRAPHIE, TERRITOIRES	12
	3.1. Accroître l'activité économique et les opportunités d'emploi pour la jeunesse	15
	3.2. Répondre aux défis démographiques au sens large	17
	3.3. Contribuer à un développement territorial équilibré et à la sécurité alimentaire	19
4	MAINTENIR L'EFFORT FINANCIER ET RENFORCER LES PARTENARIATS STRUCTURANTS	21
	4.1. Une trajectoire de financement en hausse depuis 2008	22
	4.2. Mobiliser les subventions en faveur du Sahel	23
	4.3. S'adapter aux capacités de ré-endettement des États et rechercher des cofinancements	24
	4.4. Accompagner les entreprises publiques avec des financements non souverains	26
5	S'ADAPTER AUX CONTEXTES ET PROPOSER DES SOLUTIONS ADÉQUATES	27
	5.1. Adapter les pratiques aux faiblesses institutionnelles	28
	5.2. Adopter une approche spécifique dans les pays du Sahel en crise et les États fragiles	28
	5.3. Adapter les modes opératoires pour les zones très difficiles d'accès au niveau sécuritaire	29
	5.4. Renforcer les relations avec le dispositif français et promouvoir la « maison France »	30
	5.5. Poursuivre les appuis aux organisations régionales compétentes au Sahel	31
6	ANNEXES	32
	Annexe 1 - Historique et situation du portefeuille de l'AFD au Sahel	34
	Annexe 2 - L'aide publique au développement au Sahel	38

Résumé

Résumé

Fruit d'un processus interne et dynamique, ce plan d'action est un document opérationnel qui marque l'engagement renouvelé de l'AFD au Sahel pour ces cinq prochaines années, de 2015 à 2020. Il fait des **propositions pour une action plus lucide, plus ambitieuse et plus adaptée aux contextes sahéliens en pleine mutation**, en partant du constat que l'ampleur et la complexité de la nouvelle crise que traverse actuellement le Sahel interroge l'action des partenaires du développement au premier rang desquels figure l'Agence.

Une attention particulière est portée aux fragilités : une pauvreté enracinée, particulièrement dans les périphéries géographiques et sociales, et une population jeune en pleine expansion, avec peu d'accès à une éducation de qualité et à l'emploi, et qui manifeste une défiance vis-à-vis de l'État. **Ce plan d'action s'intéresse aussi aux forces de cette vaste zone, en misant sur ses avantages comparatifs et en prenant en compte l'ensemble des territoires** des six pays concernés, dans une logique de stabilisation d'ensemble : le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad.

Trois priorités opérationnelles sont proposées, en cohérence avec les priorités stratégiques des États et la demande sociale de leurs habitants :

- **accroître l'activité économique et les opportunités d'emploi pour les jeunes**, qui passera notamment par l'augmentation d'une offre de formation professionnelle mieux adaptée aux secteurs productifs, la diversification des économies sahéliennes pour créer des emplois dans des filières structurées et porteuses, l'émergence et le financement du secteur privé et le développement de l'offre énergétique encore faible et chère pour les entreprises ;
- **répondre aux défis démographiques au sens large**, en accompagnant l'accélération de la transition démographique (scolarisation des adolescentes, planning familial pour les besoins exprimés non couverts...) et en renforçant les appuis de l'Agence à la délivrance des services de base attendus des populations, particulièrement pour la qualité de l'éducation, l'accès aux soins et à des services d'eau et d'assainissement performants et abordables ;

- **contribuer à un développement territorial équilibré et à la sécurité alimentaire**, en favorisant l'agriculture irriguée (principalement le long des fleuves Niger et Sénégal), l'activité pastorale (facteur de paix et de croissance), la structuration de filières d'exportation (dans une approche de création de valeur ajoutée et d'intégration régionale) et le développement local, en accompagnement de la décentralisation.

Ces inflexions nécessitent que les ressources en subventions soient maintenues voire augmentées. L'Agence plaidera pour un accroissement des moyens budgétaires mis à sa disposition par l'État français au bénéfice du Sahel, tout en approfondissant ses liens avec les **institutions européennes, qui peuvent être des relais de financement, via notamment le Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) de l'Union européenne pour l'Afrique**, auquel l'Agence est étroitement associée. Ces inflexions nécessitent aussi que les États et autres institutions publiques **soient en mesure de financer par des prêts** leurs besoins immédiats sans hypothéquer leurs capacités d'endettement sur le long terme.

Des modes opératoires et des outils spécifiques sont proposés, afin d'adapter au mieux l'approche aux spécificités sahéliennes, en particulier aux faiblesses institutionnelles, à la survenance répétée de crises et aux difficultés d'accès au niveau sécuritaire. En particulier, les financements de l'AFD comprendront des composantes contribuant au renforcement des États et des politiques publiques, particulièrement là où les enjeux de gouvernance et de compétences sont cruciaux.

Ces inflexions seront questionnées, approfondies et ajustées tout au long de la mise en œuvre du plan d'action. La production et la valorisation de nouvelles connaissances seront prioritaires. Elles alimenteront l'action, qui elle-même alimentera l'analyse et la recherche, dans un processus itératif. Une attention particulière sera portée sur trois sujets clés pour l'AFD au Sahel : la qualité de l'éducation, la transition démographique et l'articulation territoriale entre zones urbaines et rurales.

1

Cadrage : l'engagement renouvelé de l'AFD au Sahel

Cadrage : l'engagement renouvelé de l'AFD au Sahel

Il existe divers espaces géographiques et politiques utilisés pour désigner le Sahel. Traversant le continent africain d'ouest en est, le découpage du Sahel a longtemps été fondé sur la pluviométrie, ces lignes isohyètes qui définissent les frontières entre zones humides, semi-arides et arides, auxquelles on superpose généralement des densités de population, l'aridité étant comprise comme une limite à la vie humaine et productive.

Le Sahel formerait ce territoire semi-aride tampon, qu'une vue fixe tend à représenter comme un espace à la marge des mondes maghrébins et ouest-africains, alors qu'il peut être aussi compris comme un centre, un espace de circulation, de réseaux et de mobilités, reliant la Méditerranée à l'Atlantique, englobant le sud du désert saharien et le nord des pays côtiers ouest-africains.

L'actualité tend à biaiser ces représentations du Sahel en concentrant l'attention sur des événements particuliers : hier les grandes sécheresses et la famine, aujourd'hui les conflits et les violences répétées, du Sahara au bassin du lac Tchad, jusqu'au drame des migrants en Méditerranée, en partie sahéliens. Comme le notait récemment le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO)¹ : « Le mot Sahel désigne désormais un espace fluctuant caractérisé par l'incertitude géopolitique auquel une gouvernance territoriale périphérique ne suffit pas ou plus. »

Dans cet espace fluctuant et de plus en plus volatile, les frontières sont poreuses : laissant passer hommes et marchandises, permettant des économies transfrontalières fonctionnelles (comme le long du Sud Niger avec le Nigeria, ou de part et d'autre de la vallée du fleuve entre Sénégal et Mauritanie), mais aussi le trafic international de stupéfiants et l'installation de sanctuaires criminels et terroristes (comme le long des frontières Mali/Mauritanie, de la Libye ou autour du lac Tchad).

Pour autant, la carte des enjeux sécuritaires ne se superpose pas nécessairement avec la carte des enjeux de développement au Sahel. Se concentrer uniquement sur les grands Nord sahélo-sahariens n'aurait que peu de sens du point de vue du développement (par exemple, les deux régions les plus pauvres du Mali sont Mopti et Sikasso) et ferait disparaître de l'image des éléments essentiels pour la stabilisation d'ensemble, qui ne peuvent être pensés que dans un cadre national, voire régional. Le développement du sud des pays sahéliens est de tout point de vue une condition du développement de celui des zones purement sahéliennes. Les politiques publiques qui sont et seront appuyées par l'Agence dans les pays du Sahel contribuent à la réduction des inégalités territoriales et sociales là où elles existent et sont les plus importantes aux frontières, dans les grands Nord comme ailleurs.

Reste que cette incertitude géopolitique oblige à penser le Sahel de façon globale et dynamique. Il s'agit donc, à travers ce plan d'action, de dépasser les approches classiques, pays par pays ou secteur par secteur, pour aboutir à « un regard sahélien » plus transversal, mais nécessairement différencié, prenant en compte les nombreuses différences qui existent entre les pays de la sous-région et au sein même de leurs sociétés respectives.

L'équation n'est pas simple pour un acteur comme l'AFD, bailleur historique et aux premiers rangs des bilatéraux au Sahel. Les attentes vis-à-vis de l'Agence sont nombreuses, parfois contradictoires, à l'image de la diversité des défis auxquels la sous-région fait aujourd'hui face. Ces attentes portent sur des urgences de court terme et sur des problèmes structurels qui relèvent du long terme. Elles expriment la nécessité de mieux articuler les actions de développement avec des actions de gouvernance comme avec des actions hors du domaine de compétence

1 CSAO, *Atlas du Sahara-Sahel : géographie, économie et insécurité*, 2014, consultable sur le site Internet de l'OCDE.

de l'Agence, comme l'humanitaire ou la sécurité. Elles soulignent enfin qu'il faut faire mieux et parfois différemment que par le passé, en décloisonnant les approches sectorielles en silo, en proposant des axes d'intervention transversaux et en travaillant mieux avec une pluralité d'acteurs (collectivités locales, entreprises, sociétés civiles...).

Au regard des interrogations et des critiques actuelles sur les impacts de l'aide au Sahel, relayées notamment par le rapport parlementaire de 2015 sur la stabilité et le développement de l'Afrique francophone, **il est indispensable d'être plus attentif à la réalité des résultats de développement sur le terrain**. L'aide ne peut pas tout, et les difficultés actuelles sont dues à un ensemble complexe de facteurs politiques, historiques et institutionnels. Mais des actions de développement bien conçues peuvent sans aucun doute réduire, à leur mesure, l'émergence des crises, ou renforcer la capacité des États et des sociétés à les surmonter. Il est indispensable de continuer à investir dans cet instrument préventif, particulièrement au regard du coût (financier et humain) de l'inaction pour la région et son voisinage.

La volatilité des situations doit avant tout pousser l'Agence à offrir rapidement des réponses claires, simples et efficaces, et à apporter des solutions de développement adaptées aux capacités locales, en ligne avec les politiques publiques des États et avec la demande sociale de leurs citoyens. Ce plan d'action est un document opérationnel tourné vers l'avenir. Ce n'est pas un bilan de l'aide au Sahel, un exercice qui nécessiterait une approche différente et

un autre format. C'est aussi un processus dynamique et continu : certaines orientations méritent d'être approfondies en interne pour s'assurer que les inflexions proposées sont effectivement mises en œuvre.

Le plan d'action de l'AFD au Sahel retient le même périmètre géographique que la stratégie sahélo-saharienne de la France, dont il est une déclinaison opérationnelle.

Adoptée en 2013, cette stratégie interministérielle vise à renforcer les capacités des États sahéliens pour qu'ils puissent lutter plus efficacement contre le terrorisme et les grands trafics, à travers une coopération dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité et, enfin, du développement, pour lequel l'Agence est l'acteur public pivot.

Six pays sont ainsi prioritairement concernés : le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad.

Ces six pays sont des pays prioritaires pour la coopération française, au cœur du mandat de l'Agence. Ils présentent un ensemble de forces et d'opportunités importantes. Mais ils partagent aussi des fragilités communes, parfois perçues en Europe comme des « menaces ». L'AFD aura une attention particulière pour les zones aujourd'hui délaissées dans ces six pays, dans les grands Nord peu peuplés mais aussi dans les bassins de population en périphérie des capitales, le long des grands fleuves de la sous-région et dans les agglomérations en pleine croissance, où des millions de jeunes Sahéliens pauvres et parfois désœuvrés sont en quête d'une vie meilleure.

L'objectif de ce plan d'action est de clarifier les orientations de l'AFD au Sahel pour les cinq prochaines années (2015-2020), avec :

- **des propositions ambitieuses** – ce qu'il conviendrait de faire et comment mobiliser plus de moyens pour cela – **et réalistes** – ce que l'Agence pourra faire au regard de sa valeur ajoutée, notamment vis-à-vis des nombreux autres bailleurs de fonds présents au Sahel, et des contraintes existantes de compétences, de moyens et de sécurité ;
- **une attention particulière pour les**

vulnérabilités auxquelles les pays sahéliens sont aujourd'hui confrontés, tant leurs périphéries géographiques que sociales, **ainsi que pour les facteurs de résilience** susceptibles d'être renforcés (mobilité, réseaux de solidarité, mécanismes traditionnels de règlement des conflits...), **dans une logique de stabilisation d'ensemble ;**

- **le souci permanent d'articuler ces propositions avec les priorités stratégiques et les institutions nationales des pays sahéliens**, en partant d'une bonne connaissance du contexte et

d'une analyse des besoins des populations (ce qui nécessitera de mettre un accent particulier sur la production de connaissance) et en finançant les politiques publiques dans la durée ;

- **une mise en œuvre nécessairement différenciée selon les pays concernés et la reconnaissance d'un périmètre à géométrie variable**, tant au regard des évolutions géopolitiques dans la zone (régionalisation de la menace Boko Haram) que pour la bonne appréhension des enjeux de développement.

2

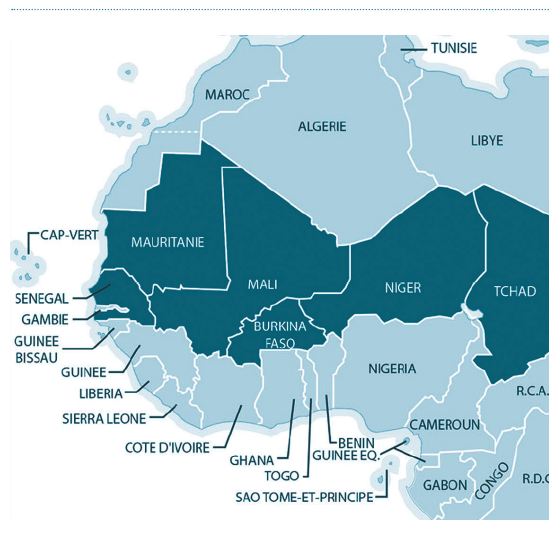
Enjeux de développement : une région complexe et en pleine mutation

2

Enjeux de développement : une région complexe et en pleine mutation

Loin de dresser un portrait exhaustif des caractéristiques politiques, économiques, sociologiques et culturelles des pays concernés, cette partie présente de façon synthétique

quelques éléments déterminants pour les orientations stratégiques de l'AFD au Sahel.



2.1. | Une géographie à part, un climat bouleversé et une insécurité alimentaire chronique

Ces six pays francophones sont constitués, en partie, d'immenses espaces enclavés semi-arides, arides ou désertiques, en général faiblement peuplés et peu administrés, soumis à des aléas climatiques contraignants qui augmentent la pression sur les ressources naturelles. Cette géographie si particulière est traversée par des flux importants de populations nomades et pastorales, contribuant à occuper et à sécuriser de vastes territoires, mais aussi de migrants et de réfugiés.

La zone sahélienne est une zone de très grande incertitude climatique. Les températures déjà élevées augmentent, et la faible pluviométrie se révèle non seulement aléatoire d'une année sur l'autre mais aussi d'une région à l'autre. L'extrême variabilité et la faible prévisibilité des précipitations constituent une difficulté majeure pour les exploitations agricoles et les ménages ruraux, mais aussi pour les habitants des métropoles sahéliennes, encore peu dotées d'infrastructures pour lutter contre les inon-

datations et drainer les pluies. Plus qu'un danger clairement identifié, le changement climatique oblige aujourd'hui les populations sahéliennes à gérer encore davantage d'incertitudes : le principal enjeu est donc celui de l'adaptation au changement climatique.

Le Sahel connaît régulièrement des crises alimentaires dont les causes multiples s'additionnent. Leur récurrence piège les ménages les plus vulnérables dans la pauvreté, en les décapitalisant progressivement. Aux déficits de production locale, dus aux inondations, à la sécheresse ou aux invasions acridiennes, s'ajoutent la volatilité des prix alimentaires mondiaux et les conséquences des conflits, entraînant paralysie des économies locales, fermeture de

l'accès aux marchés sous-régionaux et afflux de réfugiés.

L'agence européenne ECHO estime aujourd'hui que l'insécurité alimentaire touche près de 20 millions de personnes au Sahel, c'est-à-dire un quart de ses habitants en 2015, et que près de 6 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition aiguë, entraînant des impacts à long terme sur le développement cognitif des nouvelles générations. Début 2015, on comptait par ailleurs **2,8 millions de personnes déplacées au Sahel** (1 million de plus qu'en 2014), fuyant les conflits au Nord Mali et dans le bassin du lac Tchad et se déplaçant notamment vers des provinces déjà sous pression, comme en 2015 dans la province de Diffa au Niger.

2.2. | Une croissance économique et démographique qui pose d'immenses défis

2.2.1. | Des économies en croissance mais restreintes et peu inclusives...

Durant les dix dernières années, **la croissance a été robuste dans les pays sahéliens**, comprise entre 4 % et 6 % par an, avec toutefois des pics importants (14 % au Tchad en 2010, 11 % au Niger en 2012) et des creux dus aux crises internationales (2009) et locales (Tchad en 2011, Mali en 2012...). Les perspectives à moyen terme du Fonds monétaire international (FMI) restent aussi relativement bonnes.

Plusieurs éléments viennent relativiser ces résultats et modérer les perspectives, outre une croissance démographique exceptionnelle :

- **ces économies restent de taille restreinte**, voire faible, lorsqu'elles sont rapportées par habitant. À titre d'exemple, le produit intérieur brut (PIB) tunisien, la plus petite économie du Maghreb, était en 2013, selon l'Atlas du CSAO précédemment cité, 40 % supérieur aux PIB combinés mauritanien, malien, nigérien et tchadien ;
- **ces économies sont fortement dépendantes** des résultats du secteur agricole et, sauf pour le Sénégal, de l'extraction de ressources naturelles (or, fer, pétrole et uranium notamment). Si le secteur informel se développe fortement dans les villes, les petites et moyennes

entreprises (PME) peinent du fait d'un environnement défavorable (manque d'accès sécurisé à l'énergie, au crédit, à du personnel qualifié) ;

- **ce manque de diversification les rend vulnérables aux chocs exogènes**, aux aléas climatiques comme à la variation des cours des matières premières, alors que le secteur des ressources extractives pourrait continuer à souffrir de l'atonie de l'économie européenne et du ralentissement de la croissance chinoise ;
- l'absorption de nouveaux chocs est rendue particulièrement difficile, dans un contexte où **les équilibres financiers et budgétaires sont déjà sous tension**, comme c'est aujourd'hui le cas pour le Niger, la Mauritanie et le Tchad ;
- **la question de la qualité de la croissance** et de la transformation structurelle reste entière dans la sous-région, au regard **des fortes inégalités** entre groupes et régions d'une part, et **d'indicateurs sociaux dégradés** d'autre part. Ainsi, le Niger, le Mali, le Tchad et le Burkina Faso figurent en bas du classement de l'indice de développement humain (IDH), tandis que les six pays figuraient toujours parmi les pays les moins avancés, selon les Nations Unies. **La défaillance des systèmes éducatifs** pose aujourd'hui particulièrement question.

2.2.2. | ...dont les fruits sont mécaniquement absorbés par une croissance démographique inédite...

Les perspectives économiques de la région nécessitent de poser en urgence la question de la démographie, et de trouver les moyens adéquats d'accélérer une transition démographique à peine engagée. Cette transition, au format inédit à l'échelle planétaire, est pour l'instant caractérisée par la **réduction constante de la mortalité mais la persistance de taux de natalité particulièrement élevés**, voire les plus élevés au monde : en moyenne 66 enfants pour 10 femmes au Niger, 63 au Mali, 61 au Tchad, 59 au Burkina Faso et 44 au Sénégal. Ceci explique que les PIB par habitant augmentent peu au Sahel (voire décroissent) et demeurent très bas pour les 85 millions d'habitants actuels : 395 dollars au Niger, 652 dollars au Burkina Faso et 699 dollars au Mali, bien en dessous de la moyenne subsaharienne (1 647 dollars).

À titre d'exemple, avec une projection de taux de croissance démographique inchangée de 3,5 % par an (3,9 % en 2014), le Niger, qui compte aujourd'hui 17 millions d'habitants (dont 12 millions de jeunes), pourrait atteindre 35 millions d'habitants en 2030 (dont 23 millions de jeunes), et devenir en 2050 le pays le plus peuplé de la zone sahélienne avec 63 millions d'habitants.

Ces trajectoires de populations, combinées aux contraintes macroéconomiques mentionnées ci-dessus, induisent au moins trois conséquences :

- **la difficulté d'obtenir de réels progrès socio-économiques.** Les pays sahéliens ont effectué des investissements sociaux et d'infrastructures considérables, dans des contextes budgétaires contraints et un temps soumis à l'austérité des ajustements structurels. Mais ces investissements restent pour l'instant insuffisants par rapport à l'évolution démographique, **tant pour délivrer la quantité suffisante de services publics de base** (infrastructures et équipements scolaires, sanitaires, d'eau et d'assainissement et énergétiques) **que pour assurer la qualité** (des enseignements, des soins, mais aussi la potabilité et le coût de l'eau, ou la durabilité et le coût de l'énergie) ;
- **la densification de l'ensemble des territoires, les villes comme les campagnes.** Si les habitants des six pays

sahéliens sont encore majoritairement ruraux, **le rythme d'urbanisation est très élevé**, faisant grossir les capitales et apparaître de nombreux villes et bourgs secondaires, sans pour autant faire diminuer la population des campagnes. Ainsi, la population de Bamako (2,4 millions d'habitants) est aujourd'hui équivalente à l'ensemble des populations urbaines combinées du Mali, de la Mauritanie, du Tchad et du Niger en 1980. Entre 1980 et 2010, les agglomérations de plus de 10 000 habitants ont été multipliées par 20 au Sahel et **la population rurale a parallèlement doublé** (source CSAO) ;

- **l'amplification des phénomènes migratoires**, qui sont en premier lieu **sous-régionaux** – du Sahel vers les pays côtiers ouest-africains et le Maghreb –, témoignant du dynamisme des relations sociales entre communautés nationales et diasporas, et d'une intégration régionale effective « par le bas ». Si la mobilité des populations est un facteur de résilience et une solution face aux contraintes et aux chocs (climatiques, politiques, agricoles...), les drames récurrents **en Méditerranée et le long des côtes atlantiques** rappellent tristement qu'elle peut être subie, exploitée par des réseaux criminels et trop souvent mortelle.

2.2.3. | ...laissant poindre des défis immenses pour le développement économique et social attendu par les populations, en particulier les jeunes

Ces trajectoires démographiques bouleversent les équilibres économiques, sociaux et environnementaux du Sahel. Or, l'expérience l'a montré ailleurs : l'amélioration du capital humain, la création d'un nombre suffisant d'emplois et l'accroissement de la productivité du travail sont les conditions nécessaires pour que les pays du Sahel puissent **bénéficier du « dividende démographique »**. Il y a donc **urgence à agir pour augmenter les perspectives d'avenir de millions de jeunes Sahéliens**, pour répondre à leurs besoins économiques de base, à leurs aspirations de sens, d'appartenance et de dignité. *Contrario*, le désœuvrement et le manque d'opportunités économiques contribuent à créer un terreau social délétère, favorable à l'instabilité, aux trafics illicites et aux réseaux criminels et terroristes à l'œuvre au Sahel. L'Agence travaille à identifier les actions permettant de lutter contre les différentes formes d'exclusion des jeunes au Sahel et de leur donner les moyens d'être au centre du développement de leurs pays.

2.3. | Des contrats sociaux sous tension et une action publique questionnée

Dans l'écart croissant entre les attentes légitimes des populations et la réalité des services mis à disposition par les autorités publiques se logent une frustration et une défiance grandissantes vis-à-vis de l'État. Si elle s'exprime différemment dans les centres urbains et dans les campagnes, cette frustration contribue, dans les deux cas, à fragiliser la cohésion nationale des pays, dont les États les plus fragiles et encore en construction peinent à incarner un destin commun et à représenter l'intérêt général. À certains endroits, des mouvements alternatifs n'hésitent pas à occuper les espaces laissés vacants (par exemple, des investissements sociaux financés par des groupes criminels ou des mouvements religieux radicaux, porteurs d'un islam sunnite réformé, wahhabite ou salafiste, plus rigoriste que l'islam traditionnellement pratiqué dans ces pays majoritairement musulmans) et à concurrencer l'État dans certaines de ses fonctions essentielles (protection, justice, éducation...).

Des territoires périphériques et des populations vulnérables restent aujourd'hui à l'écart des trajectoires de développement national. Les politiques publiques ne se concrétisent pas encore dans l'ensemble des territoires des pays, ni au bénéfice de l'ensemble des citoyens. Si les situations diffèrent d'un pays à l'autre, les progrès à réaliser en matière de gouvernance, de renforcement institutionnel et de gestion publique (manque d'efficacité de la dépense publique, phénomènes de prédation) sont considérables. Ainsi, les enquêtes menées en 2013 dans le

nord du Mali montrent que la défaillance constatée de l'État n'est pas tant le fait de la guerre que d'un **processus de dégradation de la légitimité des pouvoirs publics sur le long terme**. L'instauration de politiques de développement territorial, avec le passage d'un État central à des structures déconcentrées et décentralisées en capacité d'investir et de piloter au niveau local les politiques publiques, semble aujourd'hui incontournable.

Outre leurs impacts économiques importants, **la multiplication des conflits et des violences dans la sous-région alimente les perceptions sociales d'injustice et de marginalisation**, particulièrement au sein des populations jeunes, pauvres et peu qualifiées. Si les violences ne sont pas nouvelles au Sahel, elles tendent à devenir chroniques et résonnent entre elles. Une part importante des conflits locaux est due à une compétition ancienne et croissante pour l'accès aux ressources naturelles, qu'il s'agisse du foncier, de l'eau ou des ressources fourragères. S'y est ajoutée une criminalité très organisée autour du trafic de stupéfiants, dont le Sahel est aujourd'hui une plaque tournante, et une violence armée, nationale et transnationale, sur fond de montée en puissance de revendications territoriales, identitaires et/ou à caractère religieux. Ces violences sont d'une ampleur inédite depuis la récente guerre en Libye, dont les répercussions ont directement contribué à la crise protéiforme que le Mali traverse depuis 2012, et à l'extension de la menace Boko Haram à l'ensemble du bassin du lac Tchad.

3

Priorités 2015-2020 : emploi, démographie, territoires

Priorités 2015-2020 : emploi, démographie, territoires

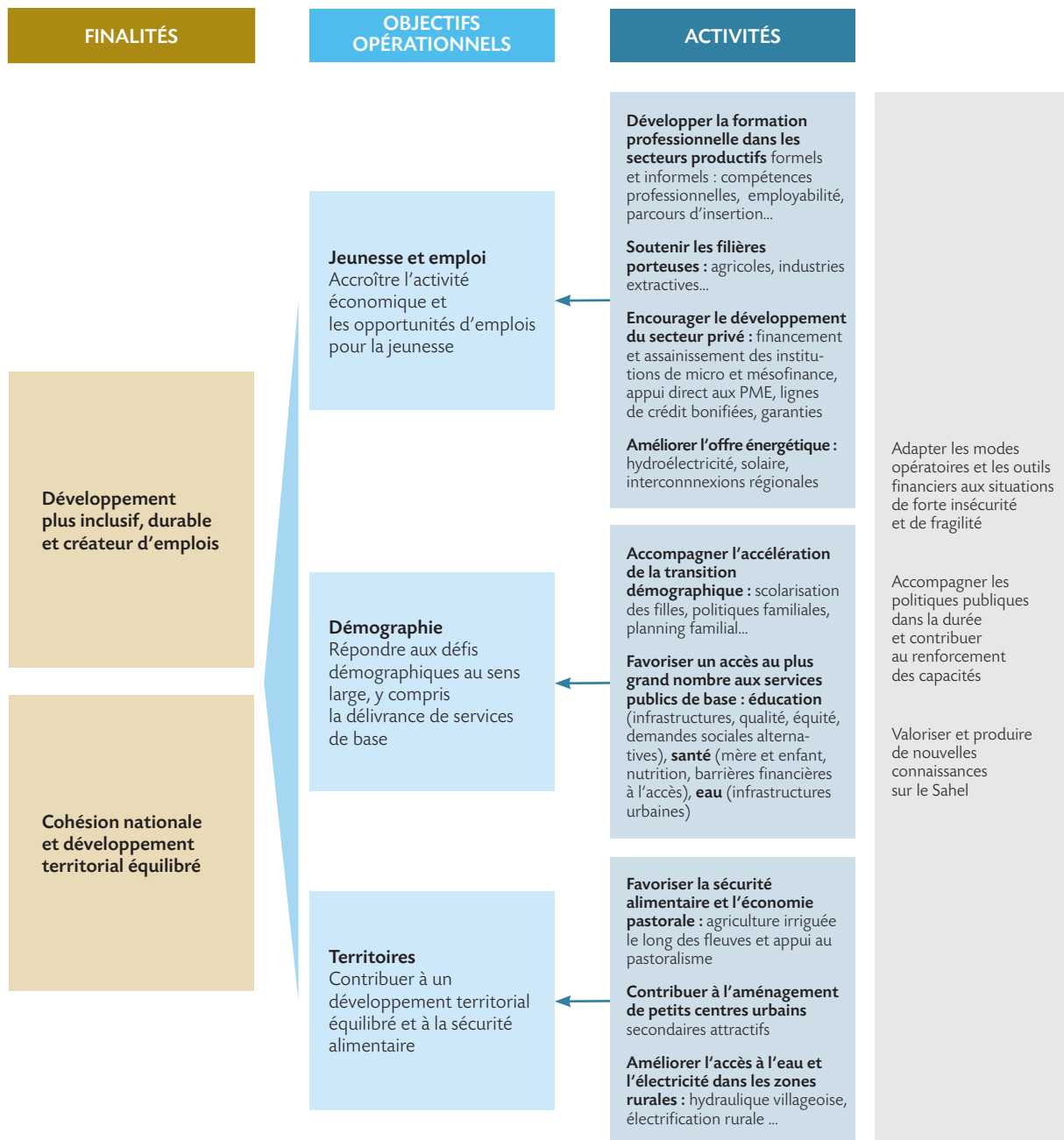
Ces orientations sont le fruit d'un travail interne participatif, avec les agences de l'AFD au Sahel et les divisions techniques. Elles se déclineront de façon différenciée selon les pays, pour s'adapter au mieux aux demandes de nos partenaires. Elles seront questionnées, ajustées et approfondies en continu durant ces cinq prochaines années.

Ces propositions reflètent des choix et, en creux, des impasses assumées, comme sur les grandes infrastructures routières de désenclavement ou les grandes réformes en matière de sécurité (cette dernière ne relevant pas, en 2015, de la compétence de l'AFD). L'Agence n'a ni le mandat ni les moyens de financer tous les sujets essentiels pour le développement du Sahel. Les priorités ici retenues reposent sur un équilibre entre les engagements passés et en cours, la volonté de faire mieux et différemment, et l'indispensable analyse de la valeur ajoutée de l'Agence à financer telle action à travers tel outil, vis-à-vis des autres bailleurs.

Ainsi, l'action de l'Agence au Sahel pour la période 2015-2020 sera structurée autour de trois axes prioritaires d'intervention :

1. **accroître l'activité économique et les opportunités d'emploi pour la jeunesse ;**
2. **répondre aux défis démographiques** au sens large, y compris la délivrance de services de base ;
3. **contribuer à un développement territorial équilibré** et à la sécurité alimentaire, particulièrement dans les zones rurales enclavées et périphériques.

SCHÉMA LOGIQUE



Ces trois axes contribueront d'une part à un développement plus inclusif, durable et créateur d'emplois, et d'autre part à la cohésion nationale et à un développement territorial plus équilibré. Dans toutes ces actions, l'AFD encouragera la

production et la valorisation de connaissance sur le Sahel, et le développement d'un modèle de croissance écologiquement et socialement soutenable avec une attention particulière pour l'adaptation au changement climatique.

3.1. | Accroître l'activité économique et les opportunités d'emploi pour la jeunesse

Du Sénégal au Tchad, il est impératif d'offrir de meilleures perspectives d'avenir aux femmes et aux hommes, qui sont majoritairement jeunes, à la recherche d'un emploi qualifié et décent, au risque sinon de laisser la place au désœuvrement économique et social. Pour ce faire, l'Agence se propose d'agir sur quatre leviers majeurs : favoriser le développement du secteur privé ; développer les compétences professionnelles et l'employabilité des jeunes et les parcours d'insertion vers l'emploi ; apporter des appuis ciblés à certaines filières porteuses ; améliorer la disponibilité et le coût de l'énergie pour augmenter la compétitivité des économies.

3.1.1. | Favoriser le développement du secteur privé

L'Agence dispose des instruments adéquats, qui pourraient s'appuyer davantage sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), pour apporter un appui marqué à l'élargissement de l'accès aux services financiers, condition indispensable au développement du tissu économique et d'un secteur privé productif et créateur d'emplois. Les appuis de l'Agence porteront sur la structuration des secteurs bancaires et financiers, en particulier dans les domaines suivants :

- **financement et renforcement des institutions de micro et méso-finance**, qui collectent l'épargne et financent les micro-entreprises ;

- **octroi de lignes de crédits bonifiés** aux banques locales et organismes d'assurance pour inciter au financement des politiques publiques essentielles, par exemple le développement rural avec la Banque nationale de développement agricole (BNDA) au Mali, les aléas climatiques, l'énergie... ;
- **promotion de la garantie ARIZ** dans les principales banques de la place intéressées, permettant un partage du risque sur les crédits octroyés par ces banques aux petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI).

Ces actions pourront être complétées par des appuis directs aux PME et des appuis institutionnels aux acteurs publics chargés de l'appui au secteur privé. Ils seront complémentaires **des financements directs (prêts et prises de participation) de PROPARCO**, filiale de l'AFD pour le financement des entreprises, déjà positionnée dans les pays sahéliens dans des secteurs tels que l'hôtellerie, les banques et l'énergie.

Enfin, dans les pays concernés (surtout le Mali et le Sénégal), l'AFD intensifiera ses appuis aux **initiatives de développement portées par les diasporas**, par exemple en mettant en place des facilités de cofinancement de projets dans les secteurs productifs des zones d'origine des diasporas.

3.1.2. | Développer les compétences professionnelles et l'employabilité des jeunes et les parcours d'insertion vers l'emploi

L'Agence accroîtra son soutien à la mise en place d'offres de formation post-éducation de base, formelles et informelles, selon des modalités variées (centres de formation professionnelle en partenariat public/privé, dispositifs de formation informels...) en lien avec les secteurs productifs porteurs et créateurs d'emplois au Sahel (agro-pastoralisme, coton, mines, artisanat, BTP...) pour favoriser l'employabilité et l'insertion des jeunes, dans les villes comme dans les campagnes (apprentissage, intermédiation entre l'offre et la demande sur le marché du travail, orientation, services publics de l'emploi). Des actions structurelles pourront être financées sur la qualité et le pilotage des politiques nationales de formation et d'insertion vers l'emploi comme des dispositifs de financement de la formation professionnelle. Dans les situations de crise, l'Agence pourrait proposer des formations courtes ou des travaux à haute intensité de main d'œuvre avec de l'accompagnement social pour les jeunes les plus vulnérables.

3.1.3. | Apporter des appuis ciblés à certaines filières porteuses

L'Agence portera ses soutiens financiers sur les filières agricoles les plus porteuses. Les appuis porteront sur toutes les étapes types d'une filière agricole (formation, accès aux intrants, stockage, commercialisation et transformation) ainsi que sur l'implication des organisations paysannes dans leur gouvernance. Des programmes de rénovation de pistes rurales, permettant de réduire les coûts et les délais de transport et de sécuriser les ventes, seront également étudiés, selon l'appétence des États à s'endetter pour les financer. Les filières telles que l'arachide, la gomme arabique ou le karité pourront également être

soutenues, notamment par des programmes de renforcement des capacités commerciales ou *via* des ONG.

La diversification des économies, encore très agricoles, sera également soutenue. Notamment, toutes les activités liées à l'exploitation transparente, bénéfique et durable des ressources naturelles extractives, minières et gazières, qui peuvent constituer des gisements plus importants de revenus pour les États et d'emplois pour les populations, et que l'Agence accompagnera également dans la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux associés. Au Sénégal principalement, où les conditions sont réunies, le tourisme privé et d'affaires pourra être appuyé.

3.1.4. | Améliorer la disponibilité et le coût de l'énergie pour augmenter la compétitivité des économies

En matière d'énergie, les financements de l'AFD contribueront au développement de l'offre énergétique, encore très faible au Sahel, et à l'amélioration de l'efficacité énergétique, dans un souci d'atténuation du changement climatique. La production d'énergies sobres en carbone, telles que l'hydroélectricité ou le solaire, et des programmes de rénovation d'équipements pourront ainsi être appuyés. Des cofinancements seront systématiquement recherchés, notamment avec la Banque mondiale et les instruments dédiés de l'Union européenne. Le développement des investissements publics/privés sera encouragé, particulièrement pour le solaire, en adoptant dans la mesure du possible une démarche d'offre groupe AFD et PROPARCO. La mutualisation des capacités sous-régionales sera également appuyée *via* le financement des interconnexions électriques, indispensables pour réduire durablement la fracture énergétique, notamment dans les villes, et facteurs d'une plus grande intégration sous-régionale, comme par exemple sur l'axe Burkina Faso/Ghana, l'axe Tambacounda au Sénégal ou l'axe Manantali/Bamako au Mali.

3.2. | Répondre aux défis démographiques au sens large

Les progrès réalisés pour délivrer des services de base au Sahel sont réels, tant en matière d'accès que de qualité, mais encore largement insuffisants car ils ne suivent pas le rythme de la croissance soutenue de la population. Les interventions de l'Agence viseront donc à actionner simultanément les deux leviers : d'une part, la demande en services publics, en accompagnant l'accélération de la transition démographique ; d'autre part, l'offre de services publics, en contribuant à favoriser l'accès au plus grand nombre à des services de base de qualité.

3.2.1. | Accompagner l'accélération de la transition démographique

L'Agence contribuera à produire et à diffuser de la connaissance sur les leviers d'accélération de la transition démographique au Sahel, pour une plus grande maîtrise de la natalité, encore très élevée dans la zone, et une baisse continue de la mortalité. Par exemple, l'expression du souhait d'un nombre très élevé d'enfants chez un nombre important de femmes et d'hommes sahéliens pose la question des représentations socio-anthropologiques, culturelles et religieuses sous-jacentes. De nouveaux travaux seront conduits pour éclairer les opérations de l'AFD en la matière. L'Agence valorisera également les connaissances récemment produites sur les trajectoires démographiques au Sahel, en particulier les monographies pays sur le dividende démographique, largement diffusées et qui alimentent les débats internationaux.

L'Agence contribue déjà, par ses financements, aux efforts en faveur de la transition démographique, à travers des projets prenant en compte les facteurs favorisant le recul des grossesses non désirées (recul de l'âge du premier

enfant, espacement des grossesses) : **scolarisation des adolescentes** (projets en appui aux systèmes éducatifs), **urbanisation** (appui au développement durable des villes et des petites agglomérations) et **accès au planning familial** pour couvrir les besoins exprimés en la matière mais encore non satisfaits (projets d'appui à la santé reproductive, maternelle et infantile). Elle poursuivra ces investissements de long terme.

Si l'Agence ne finance pas en 2015 de projet entièrement dédié à l'accompagnement des politiques familiales des pays sahéliens, elle pourra envisager de le faire, en réponse à une demande des pays partenaires et si les ressources disponibles en subventions le permettent. **Ces actions concrètes et multisectorielles pourraient combiner des appuis :**

- à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services de planification familiale ;
- à l'émergence d'une **société civile sahélienne** structurée et investie sur ces questions (financements d'ONG notamment) ;
- au développement de programmes d'éducation sexuelle et de sensibilisation, en particulier auprès des jeunes et adolescents et des leaders communautaires, en s'inspirant d'expériences africaines réussies ;
- au dialogue institutionnel ouest-africain à haut niveau sur les dynamiques de populations (comme à travers le partenariat de Ouagadougou et aux côtés du ministère des Affaires étrangères et du Développement international français, du Fonds des Nations unies pour la population, de l'Agence des États-Unis pour le développement international et des fondations américaines Bill et Melinda Gates et Hewlett).

3.2.2. | Favoriser un accès au plus grand nombre aux services publics de base

Dans ce domaine, l'Agence continuera de mettre l'accent sur l'amélioration et le financement des politiques publiques. Lorsque le contexte le permettra, elle continuera de le faire par des approches programmes, alignées sur les politiques sectorielles et coordonnées avec les autres bailleurs de fonds. Ces financements (appui budgétaire sectoriel, paniers communs) contribueront à construire des acteurs publics dotés de moyens suffisants et responsable sectorielle. Ils permettent de réduire le déficit des infrastructures de base et d'inscrire l'action des États sahéliens sur la durée, en leur donnant une visibilité sur les ressources disponibles. Cet accompagnement au plus près des politiques publiques est une des principales valeurs ajoutées de l'AFD au Sahel, perçue comme un acteur de proximité qui apporte au dialogue sectoriel une technicité appréciée.

Cet alignement sur les programmes sectoriels sera complété par des appuis ciblés sur des enjeux critiques, que les politiques publiques ont du mal à couvrir et qui nécessitent une attention particulière.

En premier lieu, ils seront couplés à des appuis institutionnels et techniques pour une meilleure gouvernance et gestion des politiques publiques essentielles. Ces appuis constituent un volet indispensable des interventions de l'Agence au Sahel, compte tenu des importantes réformes institutionnelles en cours (transfert de compétences éducatives et sanitaires aux niveaux déconcentrés et décentralisés, délégations de service public, réforme des opérateurs d'eau et d'énergie, etc.) et de la faiblesse persistante des capacités des administrations publiques et des collectivités locales.

L'efficacité des systèmes éducatifs en particulier sera une priorité des interventions de l'AFD au Sahel. Les appuis aux programmes éducatifs nationaux (primaire et collège), réalisés prioritairement *via* des approches programmes, porteront une attention particulière aux enjeux d'équité (y compris par rapport à la dimension genre) et de qualité, à la mobilisation sociale autour de l'école et à l'accompagnement des jeunes vers des parcours de

formation permettant leur insertion socioprofessionnelle ou leur poursuite d'études. Ils seront complétés par des actions ciblées, notamment sur la prise en compte des demandes sociales alternatives (notamment religieuses et culturelles) et des populations non scolarisées et en risque de marginalisation dans certains territoires périurbains ou enclavés. Ces actions demanderont en premier lieu une analyse fine des contextes et des enjeux existants afin de comprendre plus précisément les éléments déterminants pour améliorer l'efficacité des systèmes éducatifs sahéliens. Le rôle pivot de l'AFD, qui combine interventions pays et programmes régionaux et intervient en tant que chef de file (Niger) ou entité de supervision (Burkina Faso), permet de combiner différentes modalités d'intervention et sources de financement.

En matière de santé, l'Agence privilégiera une approche intégrée des services de santé de la reproduction, maternelle et infantile, en s'inscrivant dans le continuum de soins, avec une attention spécifique pour :

- la réponse aux besoins exprimés en planification familiale mais encore non satisfaits et les besoins des adolescentes (en synergie avec nos appuis à l'éducation) ;
- la lutte contre la malnutrition, en lien étroit avec les appuis de l'Agence à la sécurité alimentaire et au développement rural ;
- la réduction des barrières financières aux soins.

En matière d'eau et d'assainissement, l'Agence appuiera la mise en place de cadres sectoriels « eau » clairs et efficaces et s'y impliquera dans l'ensemble de la zone. Par des financements de projets, cofinancés essentiellement sur prêt aux côtés d'autres bailleurs de fonds tels que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD) ou la Banque européenne d'investissement (BEI), l'Agence accompagnera en priorité l'accès des populations à l'eau et l'assainissement dans les villes sahéliennes en forte croissance et peu préparées au changement climatique : augmentation de la production globale d'eau potable des capitales, comme à Bamako et à Ouagadougou, adductions vers les quartiers précaires, aménagements des infrastructures pour le drainage pluvial, comme à Pikine au Sénégal et à Moundou au Tchad.

3.3. | Contribuer à un développement territorial équilibré et à la sécurité alimentaire

Les enjeux de développement au Sahel sont aujourd'hui marqués par d'importantes disparités territoriales, que les violences et les conflits contribuent à cristalliser, notamment dans les territoires les plus périphériques et éloignés des capitales. De nombreuses zones rurales enclavées, mais aussi certaines zones pauvres le long des fleuves Sénégal et Niger, sont encore à l'écart des trajectoires nationales de développement, subissent les effets du changement climatique et sont sujettes à une insécurité alimentaire chronique. Le développement de ces territoires, essentiellement ruraux, est un enjeu majeur pour lutter contre les inégalités et contre l'insécurité (y compris alimentaire), accompagner l'exode rural et créer de la richesse sur l'ensemble des territoires.

3.3.1. | Favoriser la sécurité alimentaire et l'économie pastorale dans le cadre d'une gestion concertée des ressources naturelles et des territoires

Les exploitations familiales forment la base sociale des pays du Sahel. Pour répondre aux défis de la sécurité alimentaire, l'Agence contribuera à améliorer leur performance, leur durabilité et leurs stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Pour cela, elle appuiera particulièrement l'extension et l'intensification de l'agriculture irriguée et le développement d'une agriculture paysanne écologiquement intensive. L'irrigation sera soutenue par le financement d'infrastructures et d'aménagements hydro-agricoles, principalement le long des fleuves Niger et Sénégal, pour tirer profit des importantes ressources en eau de surface non exploitées au Sahel. Dans ce domaine, une attention particulière sera portée à la gestion du foncier rural, qui est encore une importante source de conflits au Sahel et conditionne l'investissement privé. Dans le cadre d'une approche holistique, favorisant la résilience, l'AFD soutiendra la formulation et la mise en œuvre des politiques afférentes aux risques agricoles, et, le cas échéant, le développement et la diffusion des outils, publics ou privés, utiles à leur gestion. L'Agence pourrait également apporter son appui à des filières

d'exportation des céréales et des viandes en direction des rives nord (Maghreb) et sud (golfe de Guinée), dans une approche de création de valeur ajoutée (agro-transformation) et d'intégration régionale (complémentarité et interdépendance).

Dans les zones arides et peu habitées du Sahel, l'Agence renforcera ses appuis au pastoralisme, principalement par le financement de circuits de transhumance, d'équipements en points d'eau et de l'accès aux services de santé. La mobilité du bétail et des pasteurs en particulier est désormais reconnue comme une stratégie cruciale dans l'exploitation spécialisée des zones arides et reculées au Sahel et dans la sécurisation de ces territoires. C'est le sens de la déclaration de Ndjamena de mai 2013, soutenue par l'AFD. L'AFD finance depuis plus de 15 ans des projets d'hydraulique pastorale dans l'ensemble de la bande sahélienne tchadienne. Ces programmes facilitent les compromis et réduisent les conflits entre communautés, en sécurisant l'accès aux pâturages par l'ouverture de points d'eau et le balisage de couloirs de transhumance – en concertation avec les populations sédentaires. Ils permettent également de contribuer à occuper de vastes territoires, en proie à devenir des sanctuaires criminels. En lien étroit avec la Banque mondiale, plusieurs projets dont tout ou partie portent sur le pastoralisme, et qui sont inspirés de l'expérience tchadienne, vont commencer dès 2015 au Mali, au Niger et au Burkina Faso. Dans ce domaine, une attention particulière sera portée aux actions transfrontalières, en capitalisant sur les expériences passées et les travaux à venir du Club du Sahel et des ONG en termes de montage institutionnel, suivi opérationnel, etc.

Ces financements dans les domaines de l'agriculture irriguée et du pastoralisme seront, en partie, mis en œuvre sous la forme de projets de développement local. Dans ce cas, ils viseront à accompagner les processus de déconcentration et de décentralisation, en plaçant les collectivités locales au cœur de la planification, de l'exécution et du suivi des investissements ; compétences pour lesquelles les capacités de ces dernières seront renforcées. Ils

développeront des synergies avec les actions de coopération décentralisée des collectivités françaises. Ils s'appuieront sur les fonds de dotations d'investissements des collectivités territoriales tels que le Fonds permanent de développement des collectivités territoriales (FPDCT) au Burkina Faso ou l'Agence nationale de financement des investissements des collectivités territoriales (ANFICT) au Niger. Ces fonds permettent de cibler rapidement une zone ou un secteur et de financer des petites réalisations visibles pour la population, tout en renforçant les systèmes nationaux. Par ailleurs, des approches projets seront utilisées lorsque le contexte ou l'objet le nécessite, comme la poursuite du programme VAINCRE en Mauritanie ou l'appui aux pôles ruraux au Niger.

Dans une logique d'aménagement du territoire et de recherche de synergies entre villes et campagnes, l'Agence s'efforcera, dans ces domaines, de faire le lien avec la croissance des petits centres urbains secondaires. La multiplication de centres urbains secondaires, qui absorbent le gros du surplus démographique, est une opportunité à saisir pour les territoires agricoles des zones périphériques. L'Agence encouragera les complémentarités entre activités de production, de transformation et de services, réparties entre les campagnes et les centres urbains : favoriser l'accès à ces petites villes, y donner accès

à une énergie moins coûteuse, y développer les services aux entreprises, etc. Pour ces projets, l'Agence cherchera à développer les synergies entre différents appuis sectoriels lorsque ce sera jugé pertinent. Cette approche territoriale favorisera le ciblage des appuis dans un nombre restreint de localités où l'Agence s'appuiera sur une diversité d'acteurs locaux : agences locales d'exécution, ONG, administrations déconcentrées et collectivités locales.

3.3.2. | Améliorer l'accès à l'eau et l'électricité dans les zones rurales et les centres secondaires

La construction de réseaux d'adduction d'eau potable, de pompes à motricité humaine et de réseaux électriques décentralisés, au niveau des villages ou de centres urbains secondaires, pourra être financée par l'Agence, essentiellement par des prêts aux États, comme dans la province de Tillabéry au Niger (hydraulique) et dans la région de Kiffa en Mauritanie (énergie). Ces financements pourront éventuellement être complétés par des délégations de fonds de l'Union européenne, qui permettront, par exemple, de subventionner un programme de raccordements sociaux au réseau secondaire électrique ou de mettre en place des mini-réseaux photovoltaïques gérés localement par les communautés ou des délégataires privés.

Produire et valoriser des connaissances sur le Sahel

En complément de son activité financière, l'AFD développera un effort important pour produire et valoriser des connaissances spécifiquement sur le Sahel, en bonne complémentarité avec l'ensemble de la production intellectuelle de l'Agence.

1. Une analyse continue et prospective des enjeux de développement, des sociétés et des économies sahéliennes est essentielle pour éclairer les actions de l'AFD au Sahel et lui permettre de proposer des réponses innovantes, pertinentes et adaptées à ce contexte fragile et en pleine mutation.

2. Trois axes de production de connaissance seront prioritairement investis ces prochaines années, en écho avec les

enjeux majeurs identifiés et sur lesquels des questions fondamentales restent posées :

- **l'éducation, la formation et l'emploi** : quels sont les déterminants des choix éducatifs (écoles publiques, enseignement privé, écoles arabo-islamiques) ? Comment adapter l'offre éducative actuelle aux attentes et aux besoins des familles, des États ? Dans quels domaines peut-on créer de nouveaux emplois et comment adapter le dispositif de formation ?
- **les dynamiques démographiques et migratoires, et les politiques associées** : comment accompagner l'accélération de la transition démographique au Sahel ? Quels sont les leviers socialement acceptables pour engager la baisse de la natalité ?
- **la question des territoires**, en particulier l'articulation des territoires urbains

et ruraux et le développement urbain : quels vont être les équilibres territoriaux à venir ? Dans quelle mesure les villes secondaires constituent-elles un facteur d'équilibre dans une approche territoriale ville-campagne ? Quelles politiques d'adaptation aux effets du dérèglement climatique ?

3. L'Agence valorisera et capitalisera davantage sur les nombreux travaux existants comme ceux à venir, auprès des publics en France et au Sahel, et notamment les évaluations de projets et de programmes, les études et les travaux de recherche, les publications de la revue scientifique *L'Afrique contemporaine*, etc.

4

Maintenir l'effort financier et renforcer les partenariats structurants

4

Maintenir l'effort financier et renforcer les partenariats structurants

Les financements de l'AFD au Sahel progressent depuis 2008. Cette progression repose sur une augmentation des volumes des prêts souverains qui représentaient fin 2014 la moitié des engagements sur projets en cours. Les subventions ont connu une hausse importante ces trois dernières années, grâce principalement à d'importantes délégations de fonds d'autres bailleurs (2013) et au contrat de désendettement et de développement (C2D) mauritanien (2014).

Pour la période à venir, 2015-2020, l'AFD ambitionne de maintenir cet effort financier. Les engagements de

l'Agence seront toutefois **fortement dépendants de la réalisation d'hypothèses** portant principalement, outre la situation économique et politique des pays, par nature difficile à anticiper, sur la disponibilité des ressources budgétaires de l'État français et la capacité d'endettement des États et des contreparties non souveraines. Ces incertitudes sur les financements, en subventions comme en prêts, **amèneront l'Agence à plaider davantage** pour une mobilisation accrue des ressources de l'État en subventions, et renforcer encore **ses partenariats structurants** avec l'Union européenne et la Banque mondiale.

4.1. | Une trajectoire de financement en hausse depuis 2008

Les engagements de l'AFD en faveur des six pays sahéliens ont progressé depuis 2008, passant d'environ 300 millions d'euros par an sur 2008-2010 à environ 500 millions d'euros par an sur 2012-2014, dont 61 % de prêts, 32 % de subventions et 7 % de garanties, hors financements multi-pays. **Les subventions du programme 209** ont connu une forte volatilité, oscillant entre un creux de 34 millions d'euros (2010) et un pic de 96 millions d'euros (2014), soit une part relative moyenne de 17 % du total des engagements sur la période 2008-2014. **Les autres subventions** ont été constituées des subventions déléguées par d'autres bailleurs (6 %), des aides budgétaires confiées à l'AFD par l'État français (5 %), du C2D mauritanien et de la conversion de la dette monétaire du Mali (4 %). **Les prêts souverains** ont représenté la moitié des engage-

ments totaux et ont connu une hausse régulière entre 2010 (50 millions d'euros) et 2014 (294 millions d'euros). **Les prêts non souverains**, en revanche, sont en nette baisse depuis 2009, avec toutefois une forte volatilité d'une année sur l'autre. Enfin, **les garanties ARIZ** sont stabilisées depuis plusieurs années, avec un engagement moyen annuel de 27 millions d'euros.

Le portefeuille de l'AFD dans les six pays sahéliens au 31 décembre 2014 présentait des engagements nets totalisant 1 687 millions d'euros dont les trois quarts pour trois pays : le Sénégal (34 %), le Mali (21 %) et le Burkina Faso (20 %). **Environ la moitié des engagements portaient sur des prêts souverains**, tandis que les subventions de l'État français représentaient 29 % et

les subventions déléguées par d'autres bailleurs 13 %. Le secteur CICID (Comité interministériel de la coopération internationale et du développement) des **infrastructures représentait 34 %** des engagements, suivi du secteur de l'eau et de l'assainissement (19 %) et de celui de la sécurité alimentaire (15 %). Les secteurs de la santé et de l'éducation représentaient ensemble environ 20 % du total.

Sur ce portefeuille, un tiers environ avait été décaissé sur les projets et deux tiers (1 209 millions d'euros) restaient à verser selon une répartition par instruments et par secteurs similaire à celle des engagements. Le reste à verser variait toutefois beaucoup selon les pays : de 54 % des engagements au Sénégal à 90 % en Mauritanie et 95 % au Niger, ce qui s'expliquait, pour ces derniers, par un volume important d'engagements récents (2013-2014).

4.2. | Mobiliser les subventions en faveur du Sahel

Les subventions restent absolument indispensables pour financer le développement économique et social et favoriser la stabilisation durable des pays sahéniens, dans les zones les plus fragiles mais aussi dans les zones plus accessibles, en recherchant une stabilisation d'ensemble. **Pourtant, du fait de la rareté des ressources en subvention, de nombreux projets ne sont pas réalisés ou passés à plus grande échelle au Sahel**, malgré les besoins exprimés et compte tenu des capacités d'absorption des contreparties de l'Agence. C'est particulièrement le cas au Sahel dans les domaines de l'hydraulique rurale, de la sécurité alimentaire, de l'éducation et de la santé, et plus transversalement en matière de renforcement des capacités et de gouvernance locale. Les ressources en subvention ont également un effet démultiplicateur grâce aux mixages prêts/dons que l'Agence pratique au Sahel, comme pour la formation professionnelle au Mali.

Afin de mobiliser encore davantage l'aide française en faveur du Sahel, l'Agence ambitionne donc de renforcer ses actions de plaidoyer, de communication et de pédagogie sur son action au Sahel. L'Agence participera activement au débat public sur l'aide au développement au Sahel, à l'instar de ce qui a été fait dans le cadre du récent rapport parlementaire sur la politique française en Afrique francophone.

L'ambition de la Commission européenne et des États membres, de passer d'une programmation conjointe à

une véritable mise en œuvre conjointe de l'aide européenne, trouvera un point d'application fort au Sahel. L'AFD et les institutions européennes partagent naturellement des priorités communes qui sont autant de points de convergence entre les programmes indicatifs nationaux (UE) et les cadres d'intervention pays (AFD). Les points d'inflexion du présent plan d'action rejoignent aussi largement ceux de la stratégie européenne pour le Sahel, surtout sur l'emploi des jeunes et la sécurité alimentaire. L'Union européenne a adopté, en 2011, la Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel. Cette stratégie recommande d'agir de manière concertée dans les domaines de la sécurité et du développement. Elle a été déclinée en 2015 en plan d'action régional. Les différents instruments mobilisés par la Commission dans le cadre du Fonds européen de développement (FED) devraient faciliter et mobiliser l'action collective de la Commission et de ses États-membres, permettant ainsi de donner une plus grande visibilité à l'aide européenne.

Pour la période de mise en œuvre du plan d'action Sahel, qui correspond à celle de la mise en œuvre du 11^e FED, l'Agence s'efforcera donc de s'insérer pleinement dans le système d'aide européen et dans ses principes de mutualisation des équipes, des analyses et des capacités de mise en œuvre :

- **l'Agence s'impliquera dans la mise en œuvre du nouveau fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour**

la **stabilité et les migrations** dans le Sahel, le lac Tchad, la Corne de l'Afrique et l'Afrique du Nord (dotation de 1,8 milliard d'euros), un instrument complémentaire des instruments existants pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la résilience et de stabilisation de l'ensemble du Sahel ;

- **les instruments de mixage de la Commission européenne seront particulièrement mobilisés pour le financement d'infrastructures** : l'infrastructure Trust Fund (ITF) dans une phase transitoire, et la nouvelle Facilité Afrique (AFIF). L'Agence y proposera des projets régionaux et nationaux, dans ses domaines de compétence (énergie, hydraulique, sécurité alimentaire...), en fonction des secteurs de concentration des programmes indicatifs ;
- **de nouvelles délégations et des transferts de gestion des fonds entre l'Agence et la Commission européenne seront envisagés au Sahel, sur les enveloppes nationales (PIN) et régionales (PIR) du 11^e FED**. Par exemple, sur le PIR du 11^e FED, des discussions préliminaires avec

la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur le troisième pilier du PIR (résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle et ressources naturelles) ont permis d'identifier des pistes de travail pour la gouvernance vétérinaire et le contrôle des maladies animales transfrontalières.

De la réussite de ces actions dépendront les engagements en subventions de l'Agence en faveur du Sahel ces prochaines années. Les projections tendanciennes de l'Agence indiquent qu'environ **la moitié des subventions pourrait provenir des ressources budgétaires de l'État** (programme 209). Pour ce faire, l'effort budgétaire de l'État français devrait au minimum se maintenir au niveau de 2014 et demeurer prioritairement porté sur les pays du Sahel. Cette part relative pourrait être supérieure en cas d'effort accru de la part de l'État en faveur du Sahel. **L'autre moitié serait des subventions pour compte de tiers**, essentiellement des subventions déléguées à l'AFD par la Commission européenne et les engagements résiduels du quatrième et dernier C2D mauritanien.

4.3. | S'adapter aux capacités de ré-endettement des États et rechercher des cofinancements

Les prêts aux États ont représenté la moitié des financements de l'Agence au Sahel ces sept dernières années. **Ils constituent donc le principal outil de financement des projets de développement des pays sahéliens pour l'Agence.** Si les processus d'annulation ou de réduction de dette ont permis aux États concernés d'envisager à nouveau le financement de politiques ambitieuses de développement, **un ré-endettement trop rapide hypothéquerait pour longtemps** les capacités de ces États à mettre en œuvre des politiques publiques favorisant une croissance durable et redistributive.

En application de la doctrine française en matière de prêts aux États africains, **les prêts souverains seront réservés exclusivement** aux pays que le FMI classe à risque d'endettement faible ou modéré (cadre de viabilité de la dette) et qui suivent un programme négocié avec le FMI. Cette doctrine **interdit actuellement (2015) tout octroi de prêts souverains à la Mauritanie et au Tchad**, tous deux classés en risque élevé de surendettement. L'évolution favorable de ces deux pays au regard de la doctrine française pourrait avoir un **effet positif** sur les financements de l'AFD au Sahel ces prochaines années, tandis qu'une évolution

défavorable (passage en rouge) d'un ou plusieurs des quatre autres pays aurait, à l'inverse, un **effet négatif**.

Lorsque les prêts souverains seront possibles, les prêts les plus concessionnels seront préférés. Chaque fois que cela sera possible, le mixage du prêt et du don sera privilégié, y compris dans les secteurs sociaux, de manière à maximiser les effets de levier et à respecter les exigences de concessionnalité, grâce notamment au recours au fonds européen ITF pour les projets régionaux qui financent en particulier les études et l'assistance technique. Dans des circonstances exceptionnelles, à la demande et aux risques de l'État français, des prêts de soutien budgétaire pourront être octroyés.

Lorsque les prêts souverains seront possibles, un accent particulier sera mis sur la recherche d'opérations conjointes, particulièrement les cofinancements, avec la Banque mondiale. L'institution multilatérale a lancé, en 2013, une initiative régionale en faveur du Sahel (*Sahel, towards a regional approach*), dotée d'une enveloppe de 1,5 milliard de dollars de financements additionnels sur deux ans et reposant sur deux piliers : résilience et opportunités économiques. L'AFD et la Banque mondiale ont signé, en octobre 2014, une feuille de route de coopération afin de renforcer les cofinancements dans les secteurs ou les géographies où il existe des convergences stratégiques fortes : l'Afrique subsaharienne (avec un focus Sahel), le climat (villes durables, efficacité énergétique), les États fragiles. Cette feuille de route vient compléter l'accord cadre de cofinancement, signé en mai 2014, dont l'objectif est de stabiliser les modalités de cofinancement, relatives à la passation de marché, et de limiter les coûts de transaction engendrés par les négociations au cas par cas.

Comme cela a été rappelé lors des rencontres de haut niveau AFD-Banque mondiale en mars 2015, un accent particulier sera porté sur les pays du Sahel, dans les secteurs où des cofinancements sont en cours, et qui sont porteurs d'opportunités de nouveaux cofinancements pour ces prochaines années :

- **le pastoralisme.** La Banque mondiale a lancé, en 2015, le projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel, doté de 248 millions de dollars sur 2015-2021. L'AFD est un bailleur historique du pastoralisme au Sahel, particulièrement au Tchad. Elle a engagé en 2013 et en 2014 de nouveaux projets portant partiellement sur l'activité pastorale au Mali, au Niger et au Burkina Faso. Pour aller au-delà de ces financements parallèles et tendre vers des cofinancements, la coopération technique entre les experts des deux institutions dans le domaine du pastoralisme au Sahel sera renforcée à travers, par exemple, des missions conjointes de supervision, la recherche d'activités complémentaires, la mise en place d'une unité de gestion de projet unique au Tchad, la préparation des cofinancements futurs ;
- **l'agriculture irriguée.** L'AFD et la Banque mondiale collaborent déjà au Mali à travers leurs appuis à la viabilisation des exploitations agricoles dans la zone irriguée de l'Office du Niger. Une approche similaire est actuellement testée au Sénégal pour la production rizicole dans le delta du fleuve, et envisagée du côté mauritanien du fleuve. Dans ce domaine de l'agriculture irriguée, les deux institutions renforceront leur collaboration au Sahel, à travers notamment des missions conjointes, la capitalisation des expériences respectives sur les agro-poles et les nouveaux modèles de paysan investisseur, et la recherche de cofinancements futurs qui s'inscriront dans le cadre du « Sahel irrigation initiative programme » de la Banque mondiale, dont l'objectif est de faire passer les surfaces irriguées au Sahel de 400 000 à 1 000 000 hectares ;
- **l'énergie.** Le partenariat entre les deux institutions est déjà fort dans ce secteur ; il sera renforcé au Sahel. L'AFD et la Banque mondiale poursuivront leurs appuis conjoints aux réseaux électriques sous-régionaux, incluant l'augmentation des capacités de production, la construction de lignes haute tension et de programmes d'extension des réseaux, avec l'Organisation pour la mise en valeur

du fleuve Sénégal (OMVS) et avec l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG). Des cofinancements de projets de production d'énergies renouvelables seront mis en œuvre, par exemple autour du barrage de Kandadji au Niger ou au Mali dès 2015 (hybridation

solaire). Les deux institutions mutualiseront davantage leurs appuis aux réformes sectorielles : participation concertée au dialogue sectoriel, renforcement des capacités des sociétés d'électricité (SOMELEC en Mauritanie, SENELEC au Sénégal...).

4.4. | Accompagner les entreprises publiques avec des financements non souverains

L'activité non souveraine est possible partout, y compris dans les géographies en crise, et l'AFD cherchera activement, dans le cadre de la relance volontariste de cette activité, les contreparties susceptibles de répondre à ses critères d'intervention, notamment en termes de qualité financière. L'AFD restera très vigilante sur le choix et le suivi de ses contreparties. Elle s'assurera du strict respect des dispositifs de gestion et de surveillance des risques dans l'instruction, l'exécution puis le suivi des projets. Elle veillera aussi avec une grande attention au respect de politiques respectueuses de l'environnement et des situations sociales.

Les prêts non souverains seront consacrés principalement à la modernisation d'entreprises publiques et parapubliques du secteur marchand, à la réalisation de projets régionaux et aux lignes de crédit ciblées en faveur des PME. Ils pourraient représenter environ 14 % des nouveaux financements de l'Agence, en fonction de l'évolution de leurs besoins et de leur capacité à faire financer en partie ces besoins par l'AFD notamment.

5

S'adapter aux contextes
et proposer des solutions
adéquates

5

S'adapter aux contextes et proposer des solutions adéquates

La façon dont seront mis en œuvre les financements de l'Agence est une question d'importance équivalente à celles des orientations et des moyens qui ont été présentés dans les deux parties précédentes. Les impératifs d'efficacité de l'aide prennent une dimension parti-

culière dans le contexte sahélien, marqué par la faiblesse des capacités institutionnelles et par des zones de forte insécurité, contraignant la mise en œuvre et le suivi des projets. Cela nécessite que l'Agence adapte ses modes opératoires, ses outils et ses approches.

5.1. | Adapter les pratiques aux faiblesses institutionnelles

Dans la plupart des pays sahéliens, l'efficacité relativement limitée de l'action publique, la faiblesse des institutions et les problèmes de gouvernance constituent des freins majeurs aux progrès en matière de développement économique et social. Plus spécifiquement, ce constat largement partagé a des conséquences immédiates sur les opérations financées par l'AFD : allongement de la durée des projets, réalisation des actions prévues, durabilité des résultats de développement visés, etc. La construction d'un État et d'institutions fortes figure au premier rang des priorités des partenaires au développement des pays sahéliens, parmi lesquels l'AFD.

Cette situation nécessite des réponses adaptées et inscrites dans le temps long. L'Agence favorisera le renforcement institutionnel et technique, et l'accom-

pagnement au changement, principalement à travers le financement, dans les projets, de volets de renforcement des capacités, définis conjointement avec les partenaires. L'Agence renforcera les appuis qu'elle pratique déjà, plus particulièrement dans deux domaines qui sont au cœur de ses interventions au Sahel et où la responsabilisation des partenaires nationaux est un enjeu majeur : lorsque l'AFD appuie un secteur par une approche programme (appui à l'élaboration et au suivi d'une politique publique) et lorsque l'AFD accompagne la montée en puissance de collectivités locales dans le cadre d'une décentralisation renforcée (élaboration d'une stratégie communale ou régionale de développement, identification d'investissements prioritaires, exécution des budgets d'investissements...). Le partenariat noué entre Expertise France et l'AFD trouvera un point d'application fort dans ce domaine.

5.2. | Adopter une approche spécifique dans les pays du Sahel en crise et les États fragiles

Pour mener à bien ses missions, l'Agence doit adapter ses modes d'intervention à la spécificité des contextes. C'est pourquoi elle adoptera au Sahel, lorsqu'un contexte de crise le nécessitera, l'approche dont elle s'est spécifiquement dotée pour ses interventions en situation de crise ou de sortie de conflits, qui repose sur quatre grands principes :

- **mener, dans les situations de crise ou post-crise, une analyse plus approfondie du contexte,** notamment des conflits et des rapports de force locaux, sur laquelle reposeront les choix d'intervention ;

- **dans les zones à la périphérie des crises et en risque de basculer, privilégier les opérations combinant développement et prévention**, permettant de concevoir des projets de développement comme des outils de prévention des crises et de la violence ;
- **mieux articuler les interventions d'urgence** portées par des acteurs humanitaires (hors du mandat de l'Agence) et les projets de développement accompagnés par les bailleurs du développement comme l'AFD ;
- **mieux se coordonner avec les partenaires internationaux**, en agissant dans un cadre collectif qui articule les savoir-faire et les moyens de l'ensemble des acteurs locaux et internationaux.

L'Agence sera attentive à la bonne articulation des interventions sécuritaires (hors du mandat de l'AFD) et de développement, en coordonnant son action avec les organismes finançant la coopération en matière de sécurité, par exemple le projet d'appui à la coopération transfrontalière au Sahel (ACTS) financé par le MAEDI français.

Enfin, lorsque le contexte le nécessitera, l'AFD utilisera les nouveaux instruments financiers adaptés aux situations de crise et élaborés depuis 2014 :

- **l'outil d'intervention de crise et sortie de crise (OICC)** : subvention de faible montant (100 000 à 750 000 euros),

dont l'instruction simplifiée est décentralisée en agence ; cet outil est destiné à financer des projets d'une durée maximum de 18 mois et portant sur les infrastructures publiques, la relance économique ou le rétablissement des services de base nécessaires à la reprise dans des contextes de sortie de crise ;

- **le Fonds d'étude et d'expertise de sortie de crise (FEESC)** : subvention de 200 000 à 500 000 euros ; le FEESC permet de financer des missions d'expertise, des diagnostics, des études de faisabilité. En raison du contexte exceptionnel dans lequel le FEESC est mobilisé, sa maîtrise d'ouvrage est déléguée à l'AFD qui a une obligation de concertation avec les autorités nationales, ces dernières étant déchargées des tâches de pilotage et de suivi afin de leur permettre de se concentrer sur leurs autres missions essentielles ;
- **l'appel à projet crise et sortie de crise (APCS)** : subvention à instruction simplifiée ; l'APCS permet de financer directement des organisations de solidarité internationale, sur la base d'appels à propositions, dans des contextes où les acteurs locaux peinent parfois à agir. Cet outil permet ainsi, dans une phase transitoire, le financement de projets de relance et/ou de fourniture des services de base, pour des périodes comprises entre 18 et 36 mois.

5.3. | Adapter les modes opératoires pour les zones très difficiles d'accès au niveau sécuritaire

Les conditions sécuritaires se sont fortement dégradées ces dernières années dans une bonne partie du Sahel. Hormis la majorité des territoires sénégalais et burkinabè, l'intégralité de la bande saharo-sahélienne est située en zones rouge et orange selon la classification du MAEDI. Si une partie des territoires en zone orange reste accessible aux agents de l'AFD sous réserve de dispositifs sécuritaires *ad hoc*, variables d'un pays à l'autre (escorte policière, convois...) et approuvés par les ambassades, une grande partie de ces territoires est, et devrait durablement rester, inaccessible ou très difficile d'accès pour les agents de l'AFD.

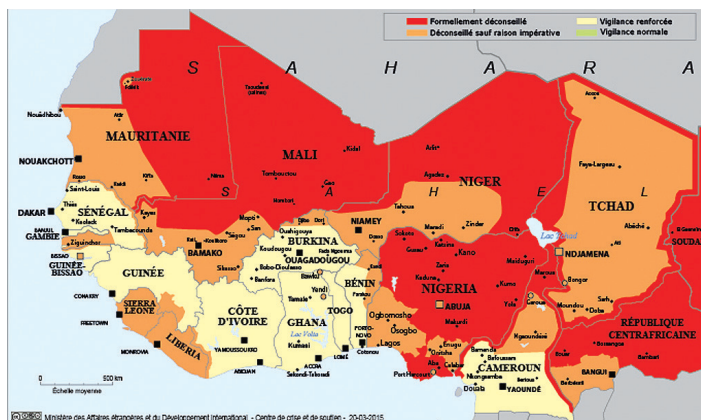
Cette situation contraint fortement l'Agence sur deux éléments fondamentaux de ses modes d'action : une

proximité et une bonne connaissance du terrain et des acteurs ; une rigueur dans le suivi/contrôle des projets. Elle contraint aussi fortement les prestataires internationaux, notamment français, intervenant sur des projets financés par l'Agence (contrat de maintenance, maîtrise d'œuvre, assistance technique...), auxquels les mêmes principes de sécurité s'appliquent.

Elle pose donc des défis importants pour l'exécution et le suivi des projets AFD : projets en cours portant sur des zones non accessibles pour l'Agence (17 projets, soit 114 millions d'euros en avril 2015) et projets à venir pour la période 2015-2020.

Face à ce constat, les solutions déjà explorées par l'AFD doivent encore être approfondies. Une première série

CONSEILS AUX VOYAGEURS AU 20 MARS 2015



de propositions, élaborées début 2015, constituent une offre de solutions possibles, à appliquer différemment en fonction des contextes. Elles peuvent être résumées comme suit :

- lors de l'instruction des projets ou pour les projets en cours nécessitant un reformatage :

- s'appuyer sur des études-diagnostic et des évaluations financées par d'autres bailleurs,
- convenir avec les autres bailleurs d'une bonne division géographique du travail, pour concentrer les financements de chaque bailleur sur des zones relativement réduites,
- prévoir, dans la plupart des projets, une composante de mise en œuvre rapide,

- confier la maîtrise d'ouvrage des projets à des structures qui sont déjà sur place et ont démontré leur efficacité (et accompagner le renforcement de leurs capacités),

- pour les projets à forte ingénierie sociale (éducation, agriculture...), confier un rôle important à des ONG nationales et internationales ainsi qu'à des organisations internationales déjà présentes sur place,

- recruter des entreprises capables de se déplacer dans la zone pour assurer la maîtrise d'œuvre, les études ou les travaux. Le contenu du projet devrait également tenir compte de l'offre disponible sur place,

- prévoir, dans le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre, davantage d'hommes/jours de supervision qu'en moyenne pour le type de projet envisagé,

- budgéter des coûts (de construction notamment) supérieurs aux moyennes nationales ;

- pour la supervision des projets par l'Agence :

- organiser régulièrement des réunions avec les acteurs du projet, dans une zone accessible à tous,

- organiser des réunions de suivi à distance,

- contracter directement avec un prestataire local ou régional (bureau d'études ou ONG), déjà établi dans la zone, à qui l'Agence confie une partie du suivi-contrôle sur site pour son compte.

Enfin, l'AFD a élaboré un catalogue (SESAME) de bonnes pratiques internes dans les contextes de faible maîtrise d'ouvrage ou en situation de crise. Il présente des exemples de solutions opérationnelles aux difficultés rencontrées par les équipes durant l'ensemble du cycle de projet : instruction, montage et gestion, passation de marchés, suivi, post-projet.

5.4. | Renforcer les relations avec le dispositif français et promouvoir la « maison France »

Une attention particulière sera portée à la recherche de synergies entre les actions de l'Agence et celles de l'ensemble des acteurs français intervenant au Sahel,

dans le bon respect du rôle et du mode d'intervention de chacun, en particulier les ambassades de France (chancellerie politique, service de coopération et service

économique), **les collectivités territoriales françaises** dans leur action de coopération décentralisée, **les entreprises françaises** qui investissent et peuvent valoriser leurs savoir-faire, **les centres de recherche partenaires** de longue date comme l'Institut de recherche pour le développement (IRD) ou le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) pour la production de connaissance.

Compte-tenu des enjeux de renforcement institutionnel décrits plus haut, le Sahel sera un point d'application important du partenariat stratégique en construction entre l'AFD et Expertise France, l'opérateur de l'expertise publique française au niveau international, dont le mandat est le renforcement des capacités et l'amélioration de la gouvernance des pays du Sud par un appui à la mise en œuvre des politiques publiques.

L'AFD continuera à entretenir un lien étroit avec les organisations françaises de la société civile (OSC), qui sont considérées par l'AFD comme des acteurs essentiels pour le renforcement des sociétés civiles au Sud et comme des interlocuteurs importants, en ce qui concerne les poli-

tiques publiques et les grands enjeux de développement au Sahel notamment. Ce lien se matérialisera au travers des financements de projets et d'activités tels que la production de connaissance et la mobilisation de savoir-faire.

L'Agence s'inscrira dans une dynamique de rayonnement français global. Lorsque les conditions le permettront, l'Agence sera attentive à la création d'un écosystème favorable aux savoir-faire français, dans le respect de son mandat de financement du développement, et des règles d'ouverture et de transparence des marchés qu'elle finance. Il s'agira, en amont de ses choix d'intervention, de tenir compte de l'existence d'une offre française de qualité et compétitive, et de favoriser une présence dans les secteurs recoupant une forte demande locale et des retombées potentielles pour l'expertise et les intérêts français. L'Agence veillera particulièrement à garantir l'équité, l'ouverture et la transparence dans les passations de marchés publics, à s'assurer de la publicité effective des appels à concurrence, et à lutter contre le dumping sous toutes ses formes.

5.5. | Poursuivre les appuis aux organisations régionales compétentes au Sahel

Le renforcement des organisations et des institutions régionales africaines est au cœur de la démarche de l'Agence au sud du Sahara et particulièrement en Afrique de l'Ouest : notamment la BOAD, l'UEMOA, la CEDEAO et ses agences d'exécution, les organismes de bassins transfrontaliers. L'Agence renforcera donc son action en faveur d'un environnement régional à la fois viable et incitatif, propice à la mobilisation et à la rentabilité de l'investissement public et privé, et porteur d'effets significatifs en termes d'adaptation au changement climatique. Elle poursuivra son engagement en faveur du financement de la préparation et de la réalisation des projets régionaux structurants, comme les actions en matière de lutte contre la sécheresse et en faveur de la sécurité alimentaire au Sahel avec le Comité inter-États de

lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), ou la gestion concertée des ressources en eau.

L'Agence mettra également un accent particulier sur le renforcement des banques de développement régionales : financement de la préparation et de la réalisation des projets régionaux structurants par leur intermédiaire, renforcement de leurs capacités pour leur permettre de préparer et accompagner les lignes de crédit qui leur seront octroyées.

L'Agence sera par ailleurs attentive à l'opérationnalisation du G5 Sahel, organisation régionale créée en 2014 et destinée à « coordonner les politiques de développement et de sécurité des cinq États » (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad).

Annexes

6

Annexe 1 :

Historique et situation du portefeuille de l'AFD au Sahel 34

Annexe 2 :

L'aide publique au développement au Sahel 38

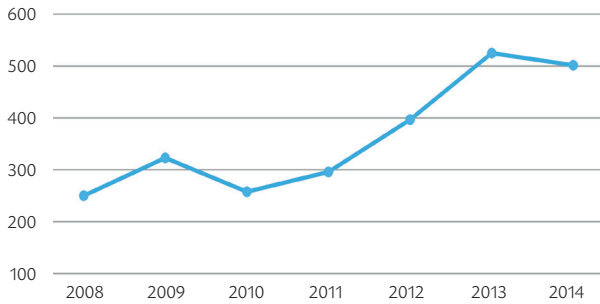
Historique et situation du portefeuille de l'AFD au Sahel

Évolution des engagements (en millions d'euros)

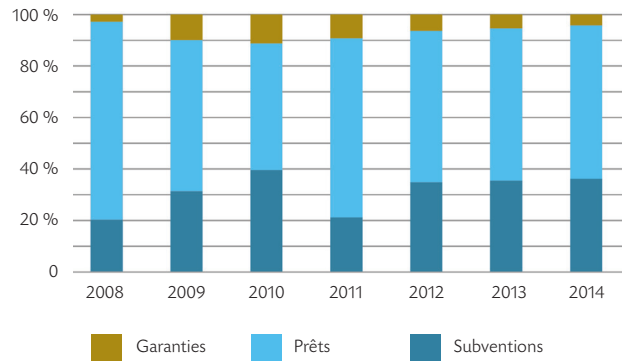
Par pays	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Burkina Faso	27	72	19	37	49	157	43
Mali	1	42	95	57	2	56	166
Mauritanie	1	76	37	49	81	2	88
Niger	15	16	6	39	53	78	74
Sénégal	194	105	94	105	193	208	110
Tchad	11	11	5	9	18	25	21
Total	250	323	258	296	396	525	501

Par produits	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Subventions	51	101	102	63	138	186	181
209 et diverses	47	64	34	50	75	64	96
Aide budgétaire	4	31	17	10	36	25	14
C2D	0	0	42	0	7	0	65
Autres bailleurs	0	6	8	3	20	97	6
Prêts	193	190	127	206	233	311	299
Souverains	155	72	50	186	233	276	294
Non souverains	38	118	77	20	0	35	5
Garanties	7	32	29	27	25	28	21
Total	250	323	258	296	396	525	501

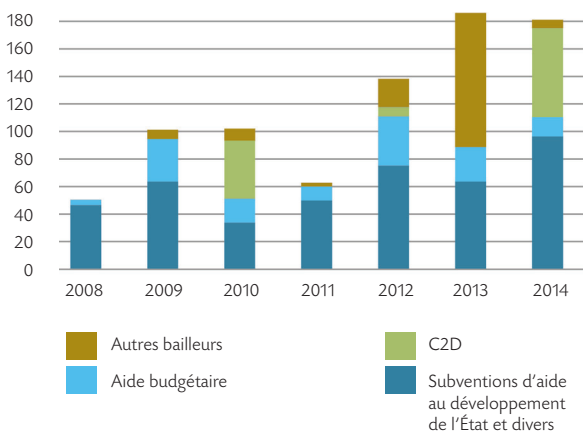
Historique des engagements



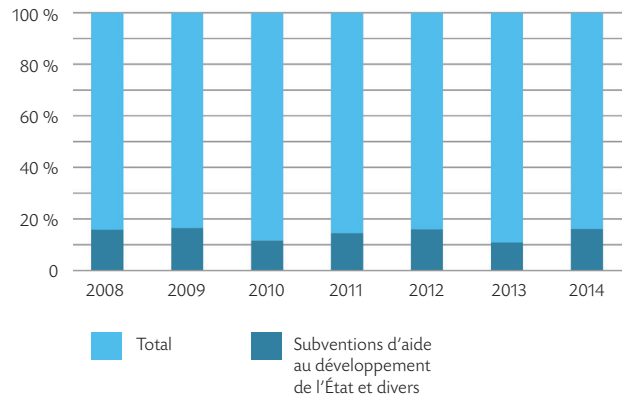
Historique de la part relative des subventions par rapport aux autres instruments



Répartition des subventions par produits

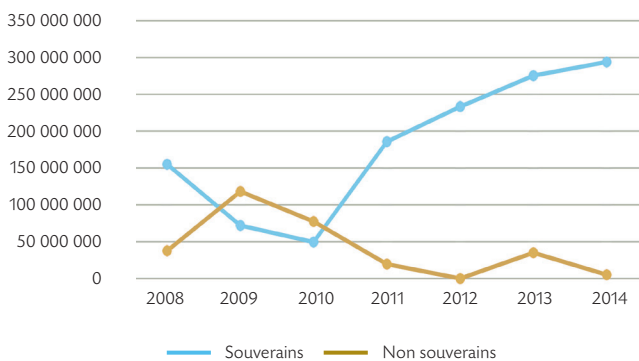


Part relative des subventions d'aide au développement de l'État et divers par rapport aux engagements totaux

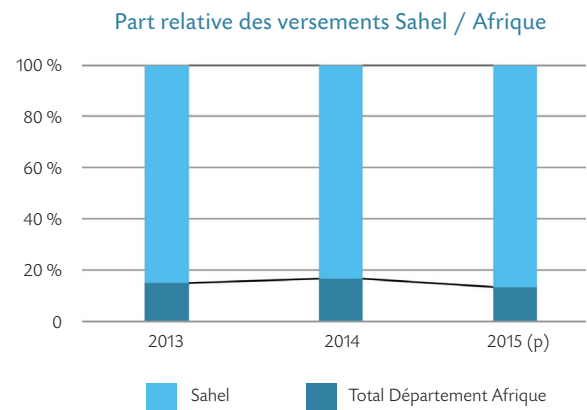
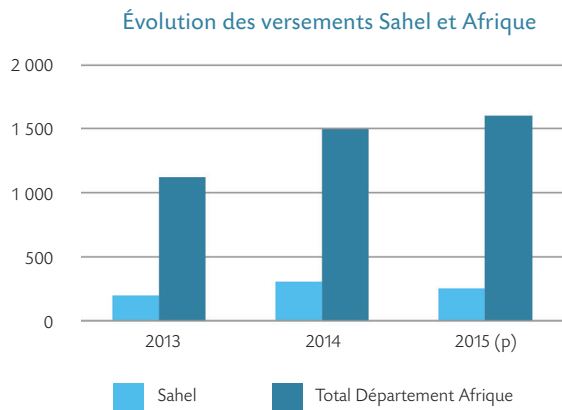


Évolution des prêts (en millions d'euros)

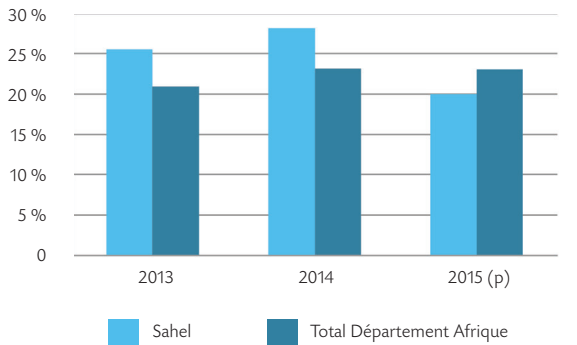
Historique des engagements



Évolution des versements (en millions d'euros)

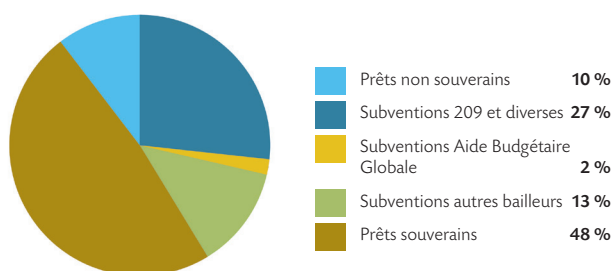


Évolution du taux de versement Sahel et Afrique

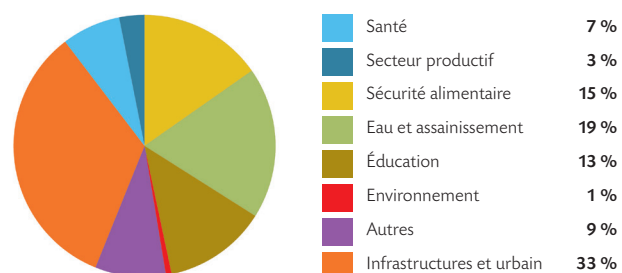


Portefeuille au 31 décembre 2014

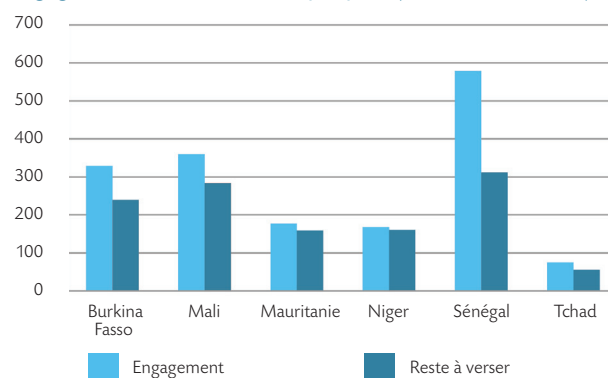
Répartition des engagements par instruments



Répartition des engagements par secteurs CICID



Engagements et reste à verser par pays (en millions d'euros)



L'aide publique au développement (APD) au Sahel

APD par habitant et en pourcentage du revenu national brut en 2013

	Burkina Faso	Tchad	Mauritanie	Niger	Sénégal	Mali
APD/hab (en dollars)	70,38	38,45	107,56	52,57	78,7	67,41
APD/RNB (en %)	10,81	3,97	8,77	13,25	7,79	10,21

Engagements d'APD bilatérale (en millions de dollars constants) en 2013

	Burkina Faso	Tchad	Mauritanie	Niger	Sénégal	Mali
Total monde	187 961	187 961	187 961	187 961	187 961	187 961
Total du pays	1 140	439	686	1 071	1 236	2 443
Total bilatéral (CAD)	474	235	169	402	649	1 095
Total multilatéral	696	192	463	669	689	1 499

Engagements d'APD bilatérale (en millions de dollars constants) en 2013

	Burkina Faso	Tchad	Mauritanie	Niger	Sénégal	Mali
Total	495	253	231	402	667	1095
France	103	États-Unis 86	France 68	Allemagne 79	France 247	États-Unis 176
États-Unis	75	Suisse 47	Japon 35	France 78	FAD ¹ 120	France 157
Allemagne	75	France 46	Koweït 32	Japon 51	États-Unis 103	FAD ¹ 152
Suisse	54	Koweït 18	EAU ² 30	États-Unis 50	Japon 42	Canada 134
FAD ¹	50	Allemagne 16	États-Unis 24	Belgique 45	Canada 32	Danemark 78
Autres	136	Autres 40	Autres 42	Autres 100	Autres 123	Autres 399

¹ Fonds africain de développement

² Émirats arabes unis

Engagements des bailleurs multilatéraux (en millions de dollars constants) en 2013

Burkina Faso		Tchad		Mauritanie		Niger		Sénégal		Mali	
Total	495		253		231		402		667		1095
IDA ¹	349	Institutions européennes	69	FADES	194	Institutions européennes	286	IDA ¹	249	Institutions européennes	615
Institutions européennes	146	Fonds mondial	35	IDA ¹	126	IDA ¹	240	Institutions européennes	121	IDA1	472
FAD ²	50	IsDB ⁴	21	Institutions européennes	87	Fonds mondial	43	FAD ²	120	FAD2	152
FIDA ³	29	IDA	15	FMI ⁶	17	Gavi ⁸	22	Fonds mondial	49	Fonds mondial	91
IsDB ⁴	27	Unicef ⁵	15	FEM ⁷	10	Unicef ⁵	21	FIDA ³	35	FIDA3	43
Autres	94	Autres	38	Autres	29	Autres	57	Autres	117	Autres	127

¹ Association internationale de développement

² Fonds africain de développement

³ Fonds international de développement agricole

⁴ Islamic Development Bank

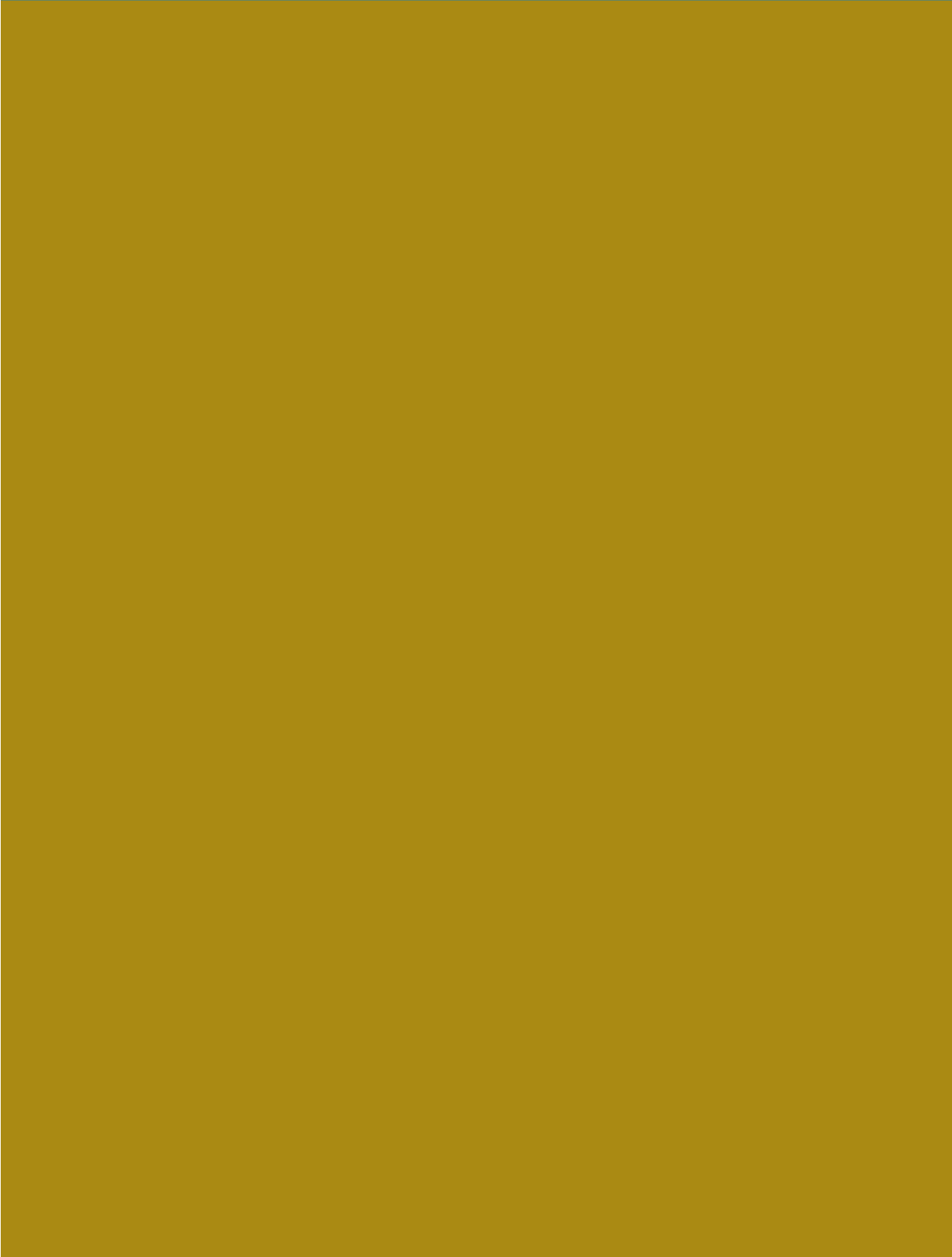
⁵ Fonds des Nations unies pour l'enfance

⁶ Fonds monétaire international

⁷ Fonds pour l'environnement mondial

⁸ Alliance du vaccin

Source : données OCDE (base SNPC du CAD)



Agence Française de Développement (AFD)
5, rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12
France
Tel.: + 33 1 53 44 31 31

www.afd.fr



développeur d'avenir durables